

BAUX KATHLEEN
Résidence Les Oustalous,
Bât La Palombière, App 47
57 route d'Espagne,
31100 TOULOUSE

Chambre des Appels Correctionnels
Cour d'Appel de TOULOUSE

CONCLUSIONS
Hélicoptères inconnus

POUR La partie civile **Kathleen BAUX**, N° 261, 57 route d'Espagne, 31100 TOULOUSE

CONTRE **SOCIETE GRANDE PAROISSE**
Monsieur SERGE BIECHLIN
Prévenus

SCP SOULEZ-LARIVIERE, Avocats au Barreau de PARIS
SCP MONFERRAN, Avocats au Barreau de TOULOUSE

EN PRESENCE :

Du **MINISTERE PUBLIC**
Des **PARTIES CIVILES**

PLAISE A LA CHAMBRE CORRECTIONNELLE
DE LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE

Lors de l'audience du 14 décembre 2011, la Cour d'appel a entendu Monsieur Daniel ROBERT, ingénieur du groupe TOTAL et membre de la Commission d'Enquête Interne qui a travaillé tout particulièrement sur les témoignages et les documents relatifs aux aéronefs (pièces D5258 à D5263).

Lors de l'audience du 13 décembre 2011, l'ingénieur des mines Pierre GRESILLAUD a évoqué plusieurs points techniques importants à propos des hélicoptères aperçus par les témoins et celui filmé par M6-Toulouse.

Sur la demande tendant à la délivrance d'une commission rogatoire

Je souhaite retenir de ces auditions deux aspects importants concernant les hélicoptères :

1/ L'hélicoptère filmé par M6-Toulouse

Un hélicoptère encore inconnu aujourd'hui a manifestement été filmé quelques secondes par le caméraman Guillaume LHOTELLIER de M6-Toulouse (pièce **D4814 page 2 – ANNEXE 1**) accompagné de son collègue Denis TACHEREAU (pièce **D4812 page 1 et 2 – ANNEXE 2**) depuis la cour Sud du collège de Bellefontaine quelques minutes après l'explosion. Les deux journalistes de M6-Toulouse ont vu un Ecureuil de couleur grise et n'ont pas du tout reconnu un hélicoptère de la gendarmerie. Denis TACHEREAU estime à environ 3 minutes le délai entre l'explosion et cette apparition de l'hélicoptère.

Le Laboratoire d'Analyse et de Traitement du Signal du Ministère de l'Intérieur (pièces D4704) et le Bureau d'Etude Aéronautique (BEA- pièce D4679) ont chacun été sollicités pour l'analyse de ces images.

Les images du Laboratoire d'Analyse, pourtant issue de la cassette originale de M6-Toulouse sont de très mauvaise qualité (**D4704 pages 14 et 15 – ANNEXE 3**) et l'auteur du rapport ne semble même pas savoir mettre en valeur, grâce au logiciel de retouche, des éléments précis que l'œil peut voir sur un moniteur professionnel (**D4704 page 20 – ANNEXE 4**). Il s'évertue à ne proposer que l'hélicoptère de la gendarmerie comme possibilité d'identification à cause d'une couleur bleue qui ne semble pas du tout être certaine pour le BEA.

Le BEA, malgré ses moyens matériels d'analyse, est très prudent et se contente d'identifier de manière formelle que cet hélicoptère est un Ecureuil AS 350. A noter qu'il ne fait pas référence à la variante militaire de cet Ecureuil AS 355 (Fennec).

Daniel ROBERT a également réservé quelques pages de son rapport pour ces images vidéo de M6 (pièce **D5263 page 22 – ANNEXE 5**) mais il reconnaît qu'il n'avait pas encore une version de bonne qualité au moment de la rédaction de ce rapport. Il a cependant, grâce aux rushes, reconstitué la chronologie des séquences vidéos permettant de dater entre 10h23 et 10h26 les quelques secondes d'images de l'hélicoptère (pièce **D5263 page 7 – ANNEXE 6**).

Lors de l'audience du 13 décembre 2011, Pierre GRESILLAUD a montré sur les grands écrans de la salle Mermoz, image par image la vidéo de M6 Toulouse qu'il avait pu récupérer au format d'origine auprès de M6-Toulouse. Il a montré les images dans leur format d'origine mais aussi avec un zoom vidéo centré sur l'hélicoptère.

Il a mis en avant plusieurs détails extrêmement importants qui n'ont jamais été relevés dans les images exploitées par Daniel ROBERT, par le Laboratoire d'Analyse ou par le BEA.

On y voit clairement la présence d'un treuil fixé sur la gauche du toit, avec un bras en position relativement écartée par rapport au toit. M. GRESILLAUD a aussi insisté sur la présence d'un objet volumineux, sphérique ou ovoïde, fixé sur le flanc gauche de l'appareil à l'emplacement où le Laboratoire d'Analyse ne voit qu'une grosse tâche blanche qui serait le petit anneau de la cocarde de la gendarmerie. M. GRESILLAUD a montré également une tâche sombre visible de manière permanente au-dessus de l'arrière de la cabine.

Tous ces éléments parfaitement visibles sur les images diffusées lors du procès (**extraits des images originales de M6 – ANNEXE 7**), images vidéo également fournies aux parties dans un CD ROM du procès de 1^{ère} instance, n'ont jamais étudiés dans le dossier et méritent un nouvel examen beaucoup plus poussé de ces images.

Le BEA et le Laboratoire d'Analyse ont par exemple été incapable de confirmer une direction générale de l'hélicoptère malgré la présence d'arbres de la cour de l'Ecole de Bellefontaine sur ces images et malgré la possibilité d'exploiter d'autres rushes de M6-Toulouse des mêmes caméra men pour mieux situer le temps et l'espace.

Les rapports du BEA et le Laboratoire d'Analyse du Ministère de l'Intérieur ont reconnu s'être contentés d'une première approche avec quelques hypothèses non exhaustives qui méritent d'autres recherches et d'autres recoupements avec le reste du dossier.

2/ L'échelle de corde sous l'hélicoptère pourrait être une antenne radio décamétrique

Lors de son audition, M. GRESILLAUD a été interrogé par le Président Bernard BRUNET sur un courrier qu'il avait adressé au juge Thierry PERRIQUET (pièce **D6364 page 1 – ANNEXE 8**) le 29 septembre 2005, dans lequel il proposait une explication intéressante pour la présence d'une échelle de corde se balançant sous un hélicoptère comme cela avait été relaté par des témoins juste après l'explosion. Il a indiqué qu'une antenne radio décamétrique installée en haut de la colline de Pech David sur un bâtiment de la préfecture avait la forme et la longueur de cette échelle de corde décrite par le témoin Jean-Pierre CROUZET (pièce **D4811 page 2,3 et 5 – ANNEXE 9**).

Une photographie de cette antenne radio prise en 2005 en haut de Pech David (pièce **D6364 page 3 – ANNEXE 10**) permet de se rendre compte que la ressemblance avec une échelle de corde est tout à fait possible. M. GRESILLAUD a rappelé son expérience professionnelle dans les années 90 dans le développement de systèmes de suivi GPS par radio pour des rallyes du championnat du Monde. Il a indiqué que le principe d'un relais radio mobile aérien permettant des communications longues distances, à l'abri d'un repérage et ou d'une perturbation non souhaités. Des investigations sur la mobilisation de tels relais dans la période de septembre 2001 seraient judicieuses auprès de possesseurs de ce type d'antenne comme la préfecture, la gendarmerie, l'armée de Terre ou de l'Air, la DST etc..., organismes capables d'avoir facilement à disposition un hélicoptère.

M. GRESILLAUD a ainsi insisté sur la crédibilité du témoignage de M. Jean-Pierre CROUZET (**D4811 page 2,3 et 5 – ANNEXE 9**) et il faut ajouter tout particulièrement l'existence dans le dossier d'un autre témoin d'un hélicoptère avec échelle, situé à la société SESEN, 20 impasse Camille Langlade juste au nord d'AZF (**D5009 page 54 – ANNEXE 11**). Ce témoin, Abdelazziz MOUIMEN, propose même dans son attestation destinée à la justice, reprise dans les demandes de l'association AZF Mémoire et Solidarité, d'interroger trois autres personnes qui étaient avec lui et qui ont vu cet hélicoptère.

PAR CES MOTIFS

Rejetant toutes conclusions contraires comme injustes ou mal fondées,

Par application des dispositions des articles 463 et 512 du Code de Procédure Pénale,

Considérant les témoignages

Je demande donc à la cour d'appel de bien vouloir :

DONNER ACTE

Du fait que les images de M6-Toulouse présentant un hélicoptère de type Ecureuil près de l'Ecole Bellefontaine ont été tournées dans une période incompatible avec la période du vol de l'hélicoptère de la gendarmerie de Franczal.

Du fait que cet hélicoptère filmé par M6-Toulouse montre la présence d'un objet pouvant parfaitement coïncider avec un treuil situé habituellement en haut à gauche du toit de l'hélicoptère.

Du fait que plusieurs autres éléments caractéristiques visibles sur ces images ou énoncés par les témoins visuels auteur de ces images n'ont pas encore donné lieu à la moindre explication jusqu'à aujourd'hui.

Du fait que les témoignages de M. Jean-Pierre CROUZET et de M. Abdelazziz MOUIMEN ont vu un hélicoptère avec un objet ressemblant à une échelle de corde et que cet élément peut ressembler visuellement à une antenne radio décamétrique.

DELIVRER commission rogatoire aux services de police compétents à l'effet de :

1. Procéder à toutes les investigations nécessaires à l'effet d'identifier l'hélicoptère filmé par M6-Toulouse depuis l'Ecole Bellefontaine quelques minutes après l'explosion, de fournir le nom du propriétaire, le nom des occupants, l'intitulé de sa mission qui a coïncidé avec l'explosion d'AZF dans un délai aussi serré, la direction de vol la plus exacte possible, les caractéristiques d'équipements de cet hélicoptère, ainsi que tout autre renseignement susceptible d'expliquer sa présence
2. Procéder à toutes les investigations nécessaires pour déterminer si la présence d'un objet ressemblant à une échelle de corde de plusieurs mètres de longueur vue par le témoin Jean-Pierre CROUZET et le témoin Abdelazziz MOUIMEN sous un hélicoptère juste après l'explosion, pourrait être une antenne radio décamétrique servant de relais, ou toute autre objet ressemblant à ce type d'échelle et pouvant trouver une utilité dans le cadre d'un vol d'hélicoptère.

FAIT A TOULOUSE, Le 27 février 2012

Kathleen BAUX

ANNEXES

1. **D4814 page 2 – Témoignage de Guillaume LHOTELLIER de M6, auteur des images**
2. **D4812 pages 1 et 2 – Témoignage de Denis TACHEREAU de M6**
3. **D4704 pages 14 et 15 – Images du Laboratoire d’Analyse du Ministère de l’Intérieur**
4. **D4704 page 2
Rapport du Laboratoire d’Analyse du Ministère de l’Intérieur
Limite de la qualité des images**
5. **D5263 page 22 – Rapport de Daniel ROBERT – image de l’hélicoptère filmé**
6. **D5263 page 7 – Rapport de Daniel ROBERT – Chronologie des séquences vidéo de M6**
7. **Extraits des images originales de M6**
8. **D6364 page 1
Lettre de Pierre GRESILLAUD au juge Thierry Perriquet
Hypothèse de l’antenne décimétrique pour expliquer la présence de l’échelle**
9. **D4811 page 2,3 et 5
Témoignage de Jean-Pierre CROUZET sur l’hélicoptère avec une échelle dessous**
10. **D6364 page 3
Lettre de Pierre GRESILLAUD au juge Thierry Perriquet
Photo de l’antenne décimétrique au sommet de la colline de Pech David**
11. **D5009 page 54 – Témoignage d’Abdelazziz MOUIMEN**

ANNEXE 1 - D4814 page 2

Témoignage de Guillaume LHOTELIER de M6, auteur des images

Procès-verbal : 2004/000165/17

Page 2

D4814
page 2

pour couvrir une grève d'enseignants. -----
---- Vers 10H15, s'est produite l'explosion d'AZF. pour ma part j'ai entendu deux effets sonores séparés de 3 à 4 secondes. La première était sourde engendrant des vibrations au sol, et la seconde beaucoup plus forte causant de multiples dégâts.-----
---- C'était mon collègue Denis qui a filmé cette séquence. ----
---- Il a filmé les déplacements des élèves et des enseignants, parents qui se dirigeaient vers le gymnase. -----
---- A un moment comme vous pourrez le constater, il a arrêté de filmer le temps de me passer la caméra. -----
---- Une minute après l'explosion, j'ai vu un hélicoptère au moment alors que je regardais en l'air, j'ai aperçu un hélicoptère. Je ne saurais vous dire d'où il venait ni où il allait. Il venait de droite et allait à gauche. -----
---- Il se trouvait globalement entre le pôle chimique et le collège. -----
---- Instinctivement j'ai décidé de le filmer je ne saurais expliquer pourquoi. -----
---- QUESTION/ Combien de temps l'avez-vous vu avant de commencer à le filmer ? -----
---- REPONSE/ Quelques secondes, 3 à 4 secondes pas plus. ----
---- Je l'ai filmé jusqu'à ce qu'il disparaisse du champ de vision, masqué par les feuilles d'un arbre qui se trouvait dans la cour du collège, un platane je crois. -----
---- J'ai dû le filmer pendant 4 à 5 secondes. -----
---- QUESTION/ Que s'est-il passé ensuite ? -----
---- REPONSE/ Après nous sommes rentrés à M6 en filmant à droite et à gauche les événements. -----
---- La cassette d'enregistrement a ensuite été rangée mais mal étiquetée. C'est pour cette raison que dans les mois suivants lorsque l'on a parlé d'une histoire d'hélico, nous l'avons cherchée mais en vain. -----
---- Il ne nous est pas paru important d'aviser les autorités de la présence de cet hélico sans pouvoir en amener la preuve.----
---- Je me tiens à votre disposition pour me rendre éventuellement au Collège Bellefontaine afin de vous indiquer dans quelles circonstances j'ai filmé cet hélicoptère. -----
---- QUESTION/ A l'oeil nu avez vous pu apercevoir des signes distinctifs sur cet aéronef, un n°, les silhouettes du ou des occupants, ou autre marque particulière ? -----
---- REPONSE/ Non, comme vous l'avez vu il était de couleur grise, la porte du cockpit était fermée et je n'ai pas vu la silhouette des occupants. -----
---- Comme vous l'a dit le rédacteur en chef c'est par hasard que l'on a retrouvé cet enregistrement, suite à des recherches faites à l'occasion de la conférence de presse donnée par l'association des salariés d'AZF. -----
---- Je ne vois plus rien à vous déclarer." -----
---- Dont procès-verbal que M. LHOTELIER signe avec Nous après avoir lu et persisté. -----
-M. LHOTELIER. L'OPJ.

Audition de Guillaume LHOTELIER

ANNEXE 2 - D4812 pages 1 et 2
Témoignage de Denis TACHEREAU de M6

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

S.R.P.J. TOULOUSE

P.V. : 2004/000165/ 15

PROCES VERBAL

D4812

L'an deux mille quatre,
le neuf avril à seize heures vingt cinq

Nous, René ROSSI
CAPITAINE DE POLICE
en fonction au S.R.P.J. TOULOUSE

Officier de Police Judiciaire en résidence à TOULOUSE

AFFAIRE :

Contre/FAURE Gilles et
autres...
Homicides et blessures
involontaires

---Agissant en vertu et pour exécution de la commission
rogatoire délivrée le 2 mars 2004 par M. Thierry PERRIQUET,
Vice-président chargé de l'instruction au Tribunal de grande
Instance de TOULOUSE,-----

---Informant contre FAURE gilles et autres des chefs de :

Homicides et blessures involontaires,-----

---Nous trouvant au siège de la société M6, 17, allée JEAN
JAURES à TOULOUSE(31),-----

---Faisons comparaître devant nous le ci-après dénommé qui nous
déclare:

OBJET :

Déposition de
TACHEREAU DENIS
Journaliste M6

-SUR SON IDENTITE:

---"je me nomme TACHEREAU Denis. Je suis né le 12 Mai 1970 à
NANTES. Je suis fils de Dominique et de AUGEREAU Jocelyne. Je
suis domicilié 7, boulevard d'ARCOLE à TOULOUSE. J'exerce la
profession de journaliste reporter d'images pour M6 depuis
novembre 2000;-----

-SUR LES FAITS:

---"je prends acte du cadre de votre enquête, et je suis prêt à
répondre à vos questions.-----

---le 21 Septembre 2001, je me trouvais au collège BELLEFONTAINE
à TOULOUSE aux fins d'effectuer un reportage sur un mouvement
social des enseignants dudit collège. Ce mouvement durait depuis
plusieurs jours, et je m'étais déjà rendu sur les lieux. J'étais
accompagné par mon collègue Guillaume LHOTELLIER, également
reporter. Nous étions sur les lieux depuis 10 Heures, ce jour
là.-----

---J'étais en train de filmer devant la grille extérieure du
collège le rassemblement des professeurs quand a eu lieu
l'explosion de l'usine AZF. Il y a eu ensuite une ou deux
minutes de flottement et d'interrogation quant à l'origine de
cette violente explosion. Ensuite, les élèves et les professeurs
sont entrés à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement, et
j'ai continué à tourner ces plans.-----

---Puis, j'ai passé la caméra à mon collègue Guillaume, qui a
poursuivi le tournage du mouvement de foule. C'est à ce moment
précis qu'un hélicoptère est entré dans notre champ. Je n'ai pas
entendu auparavant de bruit provenant de cet hélicoptère. Pour
moi, cet hélico est passé environ deux à trois minutes après
l'explosion, je suis totalement affirmatif.-----

---Je ne saurais pas vous dire de quelle direction il venait, et
vers où il allait. Je l'ai donc vu durant trois à quatre
secondes. Après ces prises de vues, nous nous sommes dirigés vers
le quartier CROIX DE PIERRE, où nous avons continué à filmer les
événements. Ensuite, nous avons regagné notre rédaction aux fins
...../....

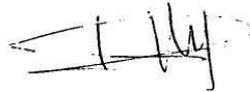
D4812
page 1

D4812
page 2

de diffusion des images prises.-----
---Sur cet hélicoptère, il est passé à basse altitude, j'ai
remarqué qu'il était couleur gris clair ou bleu;en tout ét at de
cause, pour moi, il ne s'agit pas d'un hélicoptère officiel;
c'est un engin civil. Mais vu le contexte, je vous avoue que je
n'ai pas prêté grande attention à cet hélicoptère. D'ailleurs,
nous n'avons pas diffusé à l'antenne ces images de cet hél ico;
cela semblait totalement hors sujet.-----
---Je ne vois rien d'autre à ajouter pour le moment, et je reste
à votre dispositon pour d'éventuels renseignements.-----
---lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste et signe
avec nous le présent à DIX SEPT HEURES QUINZE.-----

M. TANCHEREAU Denis

le Capitaine de Police



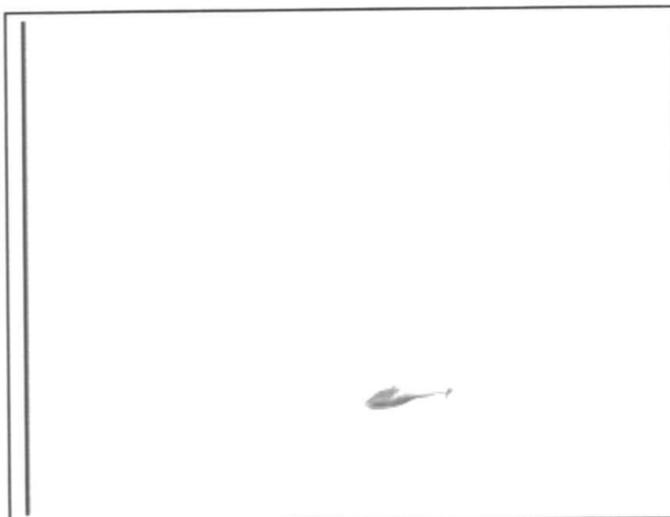
ANNEXE 3 - D4704 pages 14 et 15
Images du Laboratoire d'Analyse du Ministère de l'Intérieur

D4704 page 14

Le caméraman s'attarde enfin sur une personne blessée en train d'être évacuée. Il se trouve toujours dans la cour du collège.



Nous entendons ensuite un bruit pouvant être celui d'un hélicoptère. Le caméraman pointe sa caméra vers le ciel en direction du bruit et nous voyons un objet traverser le ciel.



Rapport d'Expertise de M. Gérard LAGARDE
Numéro de parquet : 100000/01
Numéro d'instruction : 9/02/132

14

D4705 page 15

Nous pouvons affirmer avec certitude que cet objet visible à l'image est un hélicoptère. Un travail ultérieur sera effectué afin de déterminer les caractéristiques de ce dernier. Après quelques secondes de présence à l'image l'hélicoptère disparaît derrière des arbres.



Fin de la séquence visée dans le cadre de la présente mission.

IV -2 - Etude du scellé N° M6 TROIS

Nous procédons au visionnage de la cassette scellée. Nous constatons la présence d'un enregistrement vidéo en couleur. Une bande son est audible. Aucun horodatage n'est visible.

Nous positionnons l'enregistrement sur les séquences intéressant l'enquête. Nous constatons que cet enregistrement correspond à celui visé sous le scellé M6 DEUX. L'étiquette apposée sur la cassette indiquant que cette dernière est l'original des séquences filmées par le caméraman de M6 lors des faits visés dans le cadre de la mission, nous procédons à un visionnage de comparaison afin de déterminer si cet enregistrement nous apporte de nouveaux éléments nécessaires à notre expertise. Aucune différence n'étant visible pour les séquences visées dans le cadre de la mission, nous ne procédons pas à une exploitation de cette cassette, le travail ayant été effectué sur le scellé M6 deux.

Rapport d'Expertise de M. Gérard LAGARDE
Numéro de parquet : 100000/01
Numéro d'instruction : 9/02/132

15

ANNEXE 4 - D4704 page 20
Rapport du Laboratoire d'Analyse du Ministère de l'Intérieur
Limite de la qualité des images

D4704 page 20

IV -4 - Etude de la copie du scellé N° JPB 224

Nous procédons au visionnage de la cassette scellée. Nous constatons la présence d'un enregistrement vidéo en couleur. Une bande son est audible. Aucun horodatage n'est visible.

Nous positionnons l'enregistrement sur les séquences intéressant l'enquête. Nous constatons que cet enregistrement correspond à celui visé sous le scellé JPB 224. L'étiquette apposée sur la cassette indique que cette dernière est une copie de travail des séquences filmées par le caméraman de France 3 lors des faits visés dans le cadre de la mission. Nous procédons à un visionnage de comparaison afin de déterminer si cet enregistrement nous apporte de nouveaux éléments nécessaires à notre expertise. Aucune différence n'étant visible pour les séquences visées nous ne procédons pas à une exploitation de cette cassette, le travail ayant été effectué sur le scellé JPB 224.

V - AMELIORATION DES IMAGES DE L'HELICOPTERE.

V -1 - Détail des opérations

Nous avons procédé à un traitement informatique au moyen du logiciel "COGNITECH Vidéo Investigator" afin d'améliorer les images montrant l'hélicoptère dans le ciel et de mettre en évidence le maximum de détails caractéristiques. Le procédé utilisé est celui de la fusion de trames. Toutefois il est important d'indiquer que les images annexées au présent rapport ne sont pas le reflet exact de celles visibles sur un moniteur professionnel tels que ceux que nous utilisons, la qualité de l'impression ne permettant pas de rendre avec la plus grande perfection certains détails visibles à l'écran. Nous détaillerons donc par écrit les détails pouvant s'atténuer lors de l'impression.

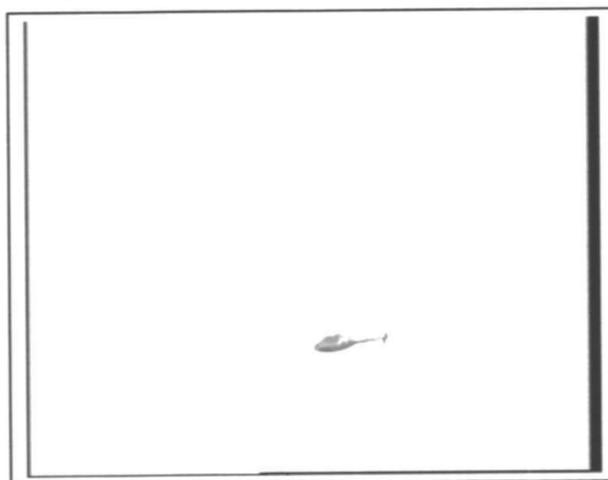


Image extraite

PHOTO N°3 DE L'HELICOPTERE BLANC PRISE PAR M6

D5263 page 022
Rapport de Daniel ROBERT



Émetteur
18/11/2004

5


TOTAL

ANNEXE 6 - D5263 page 7
Rapport de Daniel ROBERT – Chronologie des séquences vidéo de M6

Note préliminaire sur l'enregistrement M6 réalisé au Collège Bellefontaine –rev 2

Evénements	Estimation basse des heures	Estimation haute des heures	T vidéo M6	T Vidéo FR3
Explosion + temps de propagation (7")	10H18 :02	10H18 :02	00 :18	01 :59
Le cameraman filme pendant 6" à l'entrée nord du collège.	10H18 :08	10H18 :08	00:24	02:00
Le cameraman s'arrête de filmer pour téléphoner à partir de son portable pendant 1'30" (recoupement avec FR3)	10H19 :36	10H19 :36	00 :24	02 :04
Le cameraman rentre dans le collège sans filmer jusque dans la cour nord (distance de 72m parcourue en (55" à 1')	10H20:31	10H20:36	00:24	03:32
Mise en place pour filmer la séquence N°1 (5" à 15")	10H20:36	10H20:51	00:24	
Séquence N°1 dans la cour nord (19")	10H20:55	10H21:10	00:43	
Déplacement d'une dizaine de mètres et mise en place pour filmer (10 à 30")	10H21:05	10H21:40	00:43	
Séquence N°2 dans la cour nord (13")	10H21:18	10H21:53	00:56	
Déplacement de quelques mètres et mise en place pour filmer (10 à 30")	10H21:28	10H22: 23	00:56	
Séquence N°3 dans la cour nord (4")	10H21:32	10H22:27	01:00	
Le cameraman rentre dans le bâtiment A (déplacement d'une vingtaine de mètres et mise en place pour filmer (20 à 45")	10H21:52	10H23:12	01:00	
Séquence à l'intérieur des bâtiments (20")	10H22:12	10H23:32	01:20	
Le cameraman sort du bâtiment et se retrouve dans la cour sud (+/-20m) et se met en place pour filmer (20 à 45")	10H22:32	10H24:17	01:20	
Séquence N°1 dans la cour sud (8") au cours de laquelle on entend la sonnerie de l'école (10H20 ?)	10H22:40	10H24:25	01:28	
Le cameraman se déplace sur 40m (25 à 30") et se met en place (5 à 15")	10H23:10	10H25:10	01:28	
Séquence N°2 dans la cour sud (9")	10H23:19	10H25:19	01:37	
Le cameraman se déplace sur 10m (8 à 15") et se met en place (5 à 15")	10H23:32	10H25:49	01:37	
Séquence N°3 dans la cour sud (11")	10H23:43	10H26:00	01:49	
Le cameraman revient en arrière sur 40m (28 à 30") et se met en place (5 à 15")	10H24:16	10H26:45	01:49	
Séquence hélico				

La première constatation est que l'analyse des bandes vidéo (FR3+M6) permet de reconstituer avec une certaine bonne précision le trajet du cameraman M6 et de mettre en évidence l'existence de temps-morts, notamment son appel téléphonique et ses déplacements dans la cour sud du collège qui ont un impact important sur les calculs de temps. Le parcours du cameraman est annexé à cette note (voir **annexe 4**).

La seconde constatation concerne la sonnerie perçue dans l'enregistrement. Lorsque la caméra est tournée vers les écoles primaires, le son est audible mais le devient bien plus quand la caméra se tourne vers le patio interne du collège Bellefontaine où est installée la sonnette. Ce point a été confirmé lors de la visite de J. Palluel.

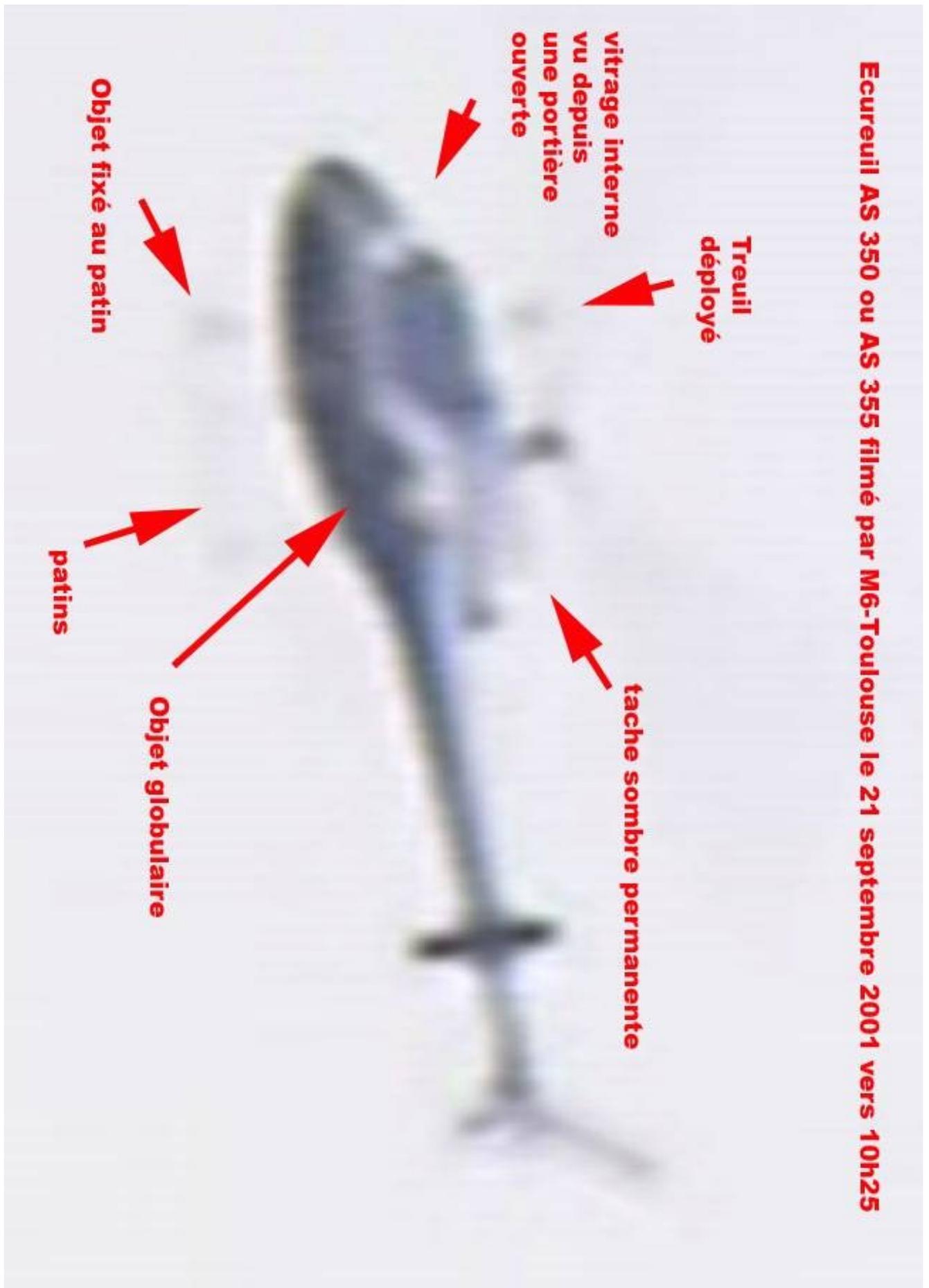
La troisième observation concerne l'estimation de l'heure de la sonnerie qui est comprise entre 10H22' 32 et 10H24 :17. Il est donc évident que la sonnerie du collège Bellefontaine n'a pas pu sonner à 10H20 comme cela a été stipulé par M. Boudou. Il est probable que l'horloge de la sonnerie avait un retard d'au moins 2'32".

D5263 page 7 - Rapport de Daniel ROBERT

ANNEXE 7
Extraits des images originales de M6







ANNEXE 8 - D6364 page 1
Lettre de Pierre GRESILLAUD au juge Thierry Perriquet
Hypothèse de l'antenne décamétrique pour expliquer la présence de l'échelle

Page 1 de 3

Thierry.Perriquet

De : "pierre.gresillaud" <pierre.gresillaud@wanadoo.fr>
À : <thierry.perriquet@justice.fr>
Envoyé : jeudi 29 septembre 2005 12:46
Joindre : Hélico M6 Echelle.jpg; Echelle hélico.jpg
Objet : AZF : échelle de l'hélico vu par des témoins

M. Perriquet,

Voilà une idée tout à fait envisageable pour l'explication de l'échelle de corde aperçue par les témoins de l'hélico juste après l'explosion.

J'ai vu cette échelle fixée entre le mat radio Est et le bâtiment Radio en haut de la colline de Pech David à côté du château d'eau. Elle est allongée entre les deux mats bourrés d'antennes.

C'est une antenne radio décamétrique (20m) souple qui sert à des communications directes très grandes distances (une bande de fréquence pour radio-amateur existe également).

La police, les CRS et la gendarmerie en ont tous, dixit les techniciens radio du commissariat central.

Ils appellent cela une échelle de grenouille.

Une telle antenne de 600 ohms, avec une alimentation adéquate peut sans problème être utilisée sous un hélico apparemment pour communiquer très loin ou éventuellement garantir de la radio directe à plus faible portée (<100km). Les postes radio mobiles >60W associés sont de plus très restreints et tout le monde n'en dispose pas.

Voilà peut-être une réponse qui confirme que les témoins sont loin d'avoir rêvé et que les scénarios types repêchage humain effectivement réalisés avec des filins sont de moins bonnes pistes.

Mais pourquoi cette technique tout de même rarement utilisée avec un hélico ?

On voit, sur l'image M6, cette échelle repliée en deux parties sur le bord de la porte descendre jusqu'au patins. (cf image jpg jointe)

Un dommage causé sur cette antenne lors de l'explosion expliquerait la raison pour laquelle le pilote (si l'hélico est le même que le sien) a dit qu'il a eu un problème radio et qu'il s'est rapproché de la gendarmerie centrale pour communiquer en direct... cette gendarmerie n'étant pas celle au Nord du centre-ville mais ce poste des antennes radio Pech David.

cordialement,

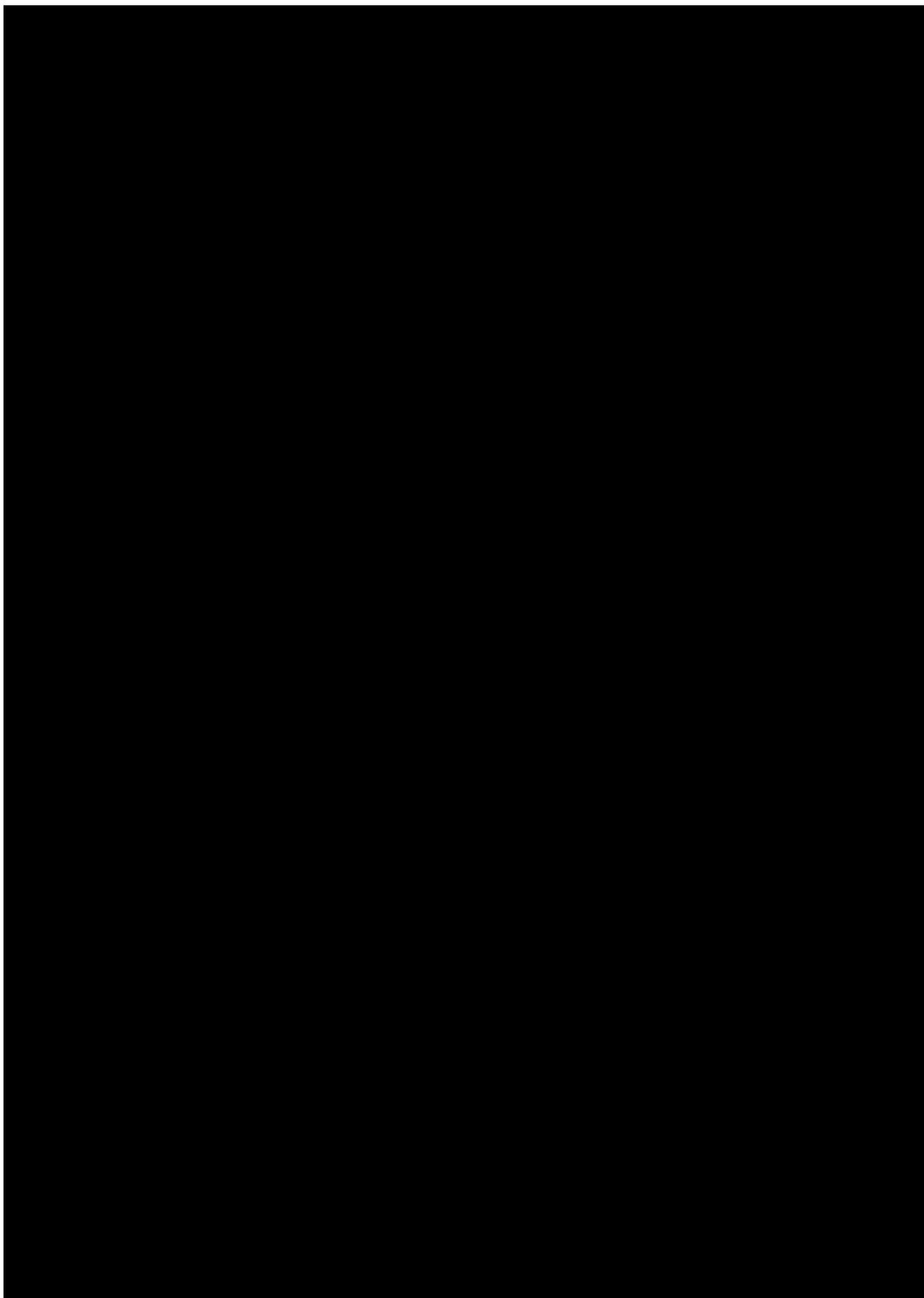
Pierre Grésillaud

D6364 page 1
Courrier de Pierre GRESILLAUD au juge

04/10/2005

ANNEXE 9 - D4811 page 2,3 et 5

Témoignage de Jean-Pierre CROUZET sur l'hélicoptère avec une échelle dessous



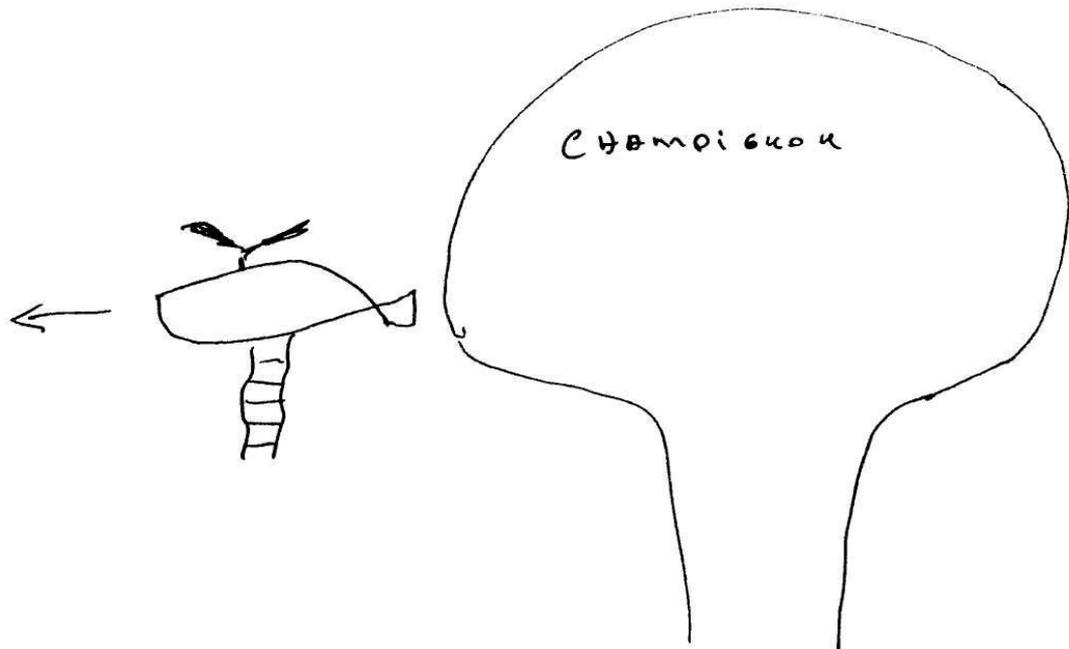
D4811
page 3

longueur d'environ deux à trois fois la hauteur de l'hélicoptère, qui pendait sous cet hélicoptère. -----
 ---- Pour répondre à votre question, je n'ai pas remarqué si l'habitacle était ouvert ni le nombre de personnes qui se trouvaient à l'intérieur. -----
 ---- QUESTION/ Pendant combien de temps avez-vous vu cet hélico ? -----
 ---- REPONSE/ Quelques secondes je ne saurais préciser, comme je vous l'ai dit il se balançait à droite et à gauche, et semblait réellement en difficulté. J'ai cessé de le regarder après cet épisode. -----
 ---- QUESTION/ Où avez-vous vu partir ensuite cet hélico ? -----
 ---- REPONSE/ Il semblait partir comme je vous l'ai dit sur la gauche, mais je ne l'ai pas suivi du regard, ni mon client d'ailleurs car à ce moment-là une personne qui dormait dans la maison est sortie en criant que la maison lui était tombée dessus. C'est là que l'on a pris conscience de la gravité de la situation et que nous avons porté secours aux personnes dans notre entourage. -----
 ---- Connaissant les mesures à prendre dans le cas d'une catastrophe type Cévézo, nous nous sommes calfeutrés dans la maison, et c'est pour celà que nous avons cessé toutes nos observations. De plus le nuage semblait venir sur nous et le ciel s'obscurcissait de plus en plus ce qui nous a effrayés. ---
 ---- QUESTION/ Quel est le nom et l'adresse de la personne chez qui vous vous trouviez ? A-t-elle vu également cet hélicoptère comme vous ? -----
 ---- REPONSE/ J'ai demandé par écrit à cette personne si elle souhaitait témoigner, elle ne m'a pas répondu. J'ignore les raisons qui font qu'elle n'y tient pas a priori. -----
 ---- Si elle me répond ou si elle me téléphone je ne manquerai pas de vous en aviser immédiatement. -----
 ---- M. BOUCHARDY a joint un petit mot à mon courrier pour l'encourager à témoigner. Lui-même n'a pas ses coordonnées. ---
 ---- Pour ma part je respecte sa volonté. -----
 ---- QUESTION/ Comment se fait-il que vous ne vous soyez pas fait connaître plus rapidement ? -----
 ---- REPONSE/ On ne m'a pas interrogé. De plus j'étais persuadé que plusieurs témoins avaient également vu cet hélicoptère. ---
 ---- QUESTION/ Connaissez-vous vous mêmes d'autres personnes qui auraient pu l'apercevoir ? -----
 ---- REPONSE/ Hormis la personne chez qui j'étais, je n'en connais pas d'autres. -----
 ---- QUESTION/ N'y a-t-il pas un autre détail qui vous reviendrait en memoire concernant la description de cet hélicoptère ? -----
 ---- REPONSE/ Non je ne vois aucun autre détail à vous signaler. ----
 ---- A votre demande je dessine sa silhouette telle que je l'ai dans mon souvenir. C'est volontairement que je ne dessine pas de détail genre porte, vitre... car je n'en ai pas le souvenir. ----
 ---- Je vous indique également sa position par rapport au champignon qui se trouvait à sa droite. -----
 ---- QUESTION/ Avez-vous autre chose à déclarer ? -----
 ---- REPONSE/ Je me souviens que lorsque je suis rentré chez moi, j'ai dit à mon épouse en parlant de la catastrophe : "C'est curieux, les secours sont intervenus immédiatement." Je pensais bien sûr à cet hélicoptère. Je me suis dit que le site devait être sous surveillance sachant qu'il pouvait arriver quelque chose. -----

.../...




PJ 165/14



VOI DE T...
L'ONIG... ..

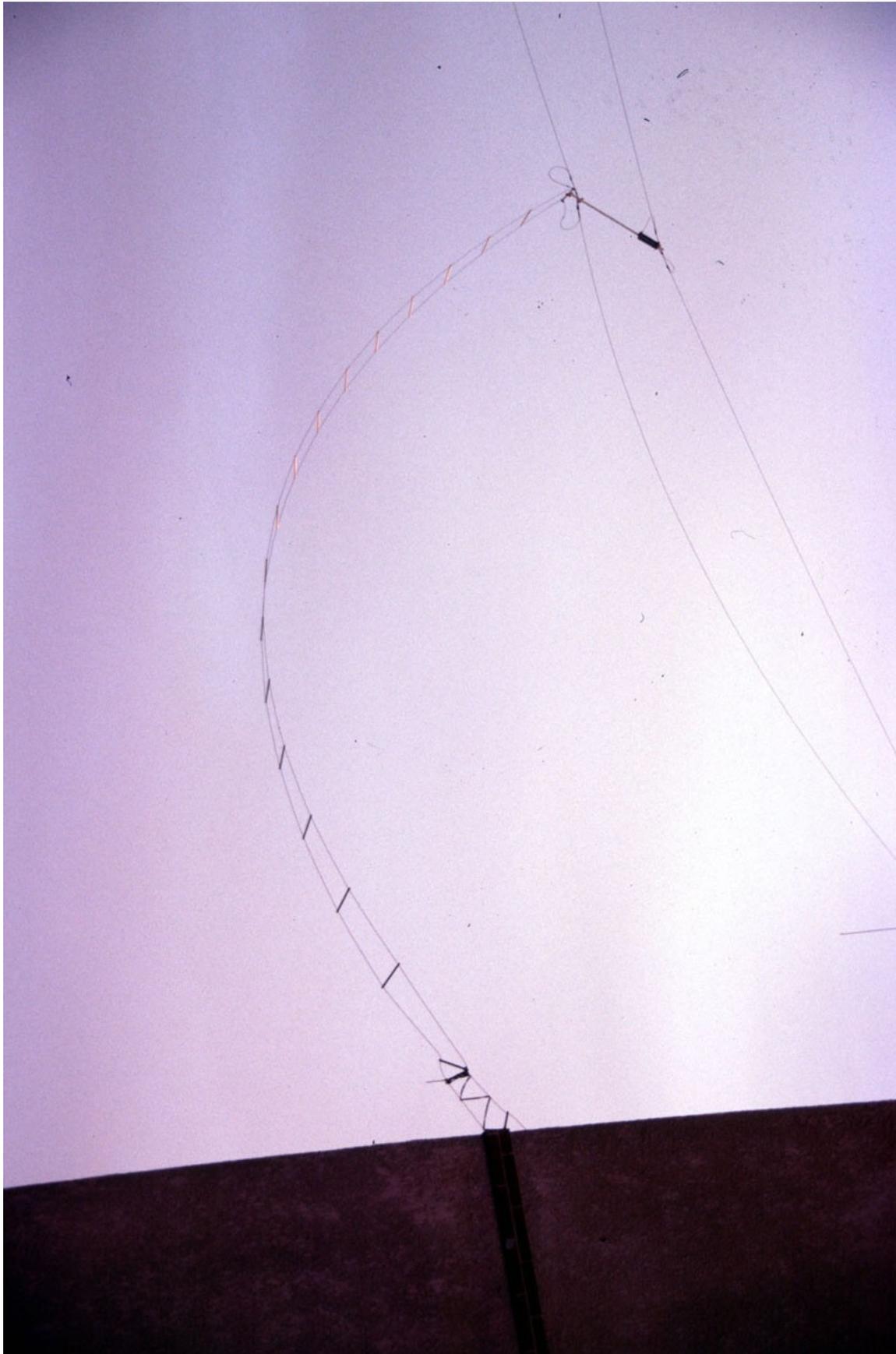
PJ 338/14

D4811
page 5

Dessin de Jean-Pierre CROUZET

ANNEXE 10 - D6364 page 3

**Lettre de Pierre GRESILLAUD au juge Thierry Perriquet
Photo de l'antenne décimétrique au sommet de la colline de Pech David**



AZF "Mémoire et Solidarité" - Commission Vérité.-**Contacts téléphoniques.-**

C.T n° : **5.120** Attestation n° : Identification : Madame BONNET 18, rue Eugène VARLIN 31120 PORTET SUR GARONNE
 a entendu le bruit d'un avion quelques instants avant l'explosion.
 Cette dame, veuve d'un agent ONIA) accepte de rechercher d'autres témoins.

Résumé

Observé à l'adresse : Téléphone : **05 62 20 06 78** Accueilli par : PLANAS le : 8/06/04

C.T n° : **5.122** Attestation n° : Identification : Monsieur ROBERT Germain 2, Impasse Jean Jaures 31600 SEYSSSES
 Circulait à bord d'un minibus dans l'enceinte de l'Aérospaciale vers 9h 15 du matin. Le chauffeur du minibus a dit tout fort en regardant le ciel "Tiens! quel drôle d'engin".
 Monsieur Germain lui n'a rien vu, mais avec le recul, il se dit que ces mots sont étranges dans la bouche de quelqu'un qui travaille dans un endroit où on a plutôt l'habitude de vois des avions.
 Ce chauffeur travaillait pour l'entreprise 'Courriers de la Garonne'

Observé à l'adresse : Téléphone : **06 96 58 51 83** Accueilli par : le :

C.T n° : **5.123** Attestation n° : Identification : Monsieur MOUIMEN Abdelazziz
 mail : PATAZIMOUIM31. J'ai vu votre mobilisation sur M6 au sujet dse recueilliement de témoignages sur la présence d'un hélicoptère au moment de l'explosion AZF, si vous avez besoin de témoignages je peux peut être vous être aussi utile, car je me trouvais à ce moment là dans la cour de l'entreprise SESEN, située près d'AZF, je n'étais pas seul, nous étions au moins 4 personnes a avoir vu cet hélicoptère qui avait une échelle qui pendait et qui ressemblait à un hélicoptère de la "gendarmérie", il se dirigeait vers CARREFOUR PORTET et juste à l'instant après il y a eu l'explosion, donc se vous avez besoin de témoignages il y a eu au moins 4 personnes chez SESEN qui ont vu cet Hélico.

Observé à l'adresse : Téléphone : Accueilli par : Bouchardy le : 11/04/04

C.T n° : **5121** Attestation n° : 209 Identification : Madame CHAMPAGNE 73, rue de Fondenville 31400 TOULOUSE-POUVOURVILLE
 A entendu un avion quelques instants avnt l'explosion

Résumé

D5009 page 54